

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2022**

Délibération
n°2022.05.085

**Effervescentre/ ALSH 3-17
ans: subvention 2022**

LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2022

Secrétaire de Séance : Françoise COUTANT

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à François ELIE, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Jacky BONNET à Serge DAVID, Jean-François DAURE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Vincent YOU, Sophie FORT à Gérard LEFEVRE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Fabrice VERGNIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Corinne MEYER, Sylvie PERRON, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.05.085**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame GINGAST

EFFERVESCENTRE/ ALSH 3-17 ANS: SUBVENTION 2022

Vu la convention d'objectifs 2019-2022, entre GrandAngoulême et le centre social Effervescentre, validée par la délibération n°2019.06.186 du 27 juin 2019 par laquelle GrandAngoulême accepte de participer financièrement aux projets portés par l'association concernant l'accueil en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de mineurs de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires et la mise en œuvre du dispositif « Eté Actif » sur son territoire ;

Pour mémoire, Effervescentre organise l'accueil en ALSH en multi sites (Roulet – Sireuil – Mouthiers), en assurant le transport entre les lieux d'accueils des enfants (les écoles sur 6 communes) et les 3 sites. Il est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire (soit 36 ou 37 mercredis) et sur chaque période de vacances scolaires, avec des jours de fermetures en fin d'année et au mois d'août. Des accueils spécifiques pour les jeunes (11-17 ans) sont également organisés, le mercredi et le vendredi soir. Les plannings d'activités sont élaborés par tranches d'âges et des séjours en camps sont également proposés.

Considérant la subvention versée par GrandAngoulême en 2020 et en 2021, d'un montant annuel de 368 000 € ;

Considérant la demande de subvention d'Effervescentre à GrandAngoulême pour l'année 2022, pour la mise en œuvre des actions et projets relatifs à l'ALSH, d'un montant de **388 000 €**. L'association justifie l'augmentation de cette demande de subvention (379 000 € demandés en 2021) par une augmentation du nombre de places offertes sur les périodes de vacances et une plus grande amplitude d'ouverture annuelle (ouverture en août notamment), afin de mieux répondre aux besoins de familles du territoire.

Les objectifs pour 2022 :

Renforcer les projets co-construits afin de penser l'équité de territoire, animer la dynamique portée par les secteurs Enfance et Jeunesse, répondre aux besoins croissants des familles (augmentation des places d'accueils et des périodes d'ouverture), porter de nouveaux projets fédérateurs pour le public jeune (projet expérimental « Aller vers », avec le CIJ)

Les projets pour 2022 :

- Poursuite du DARE (Dispositif d'Aide et de Remobilisation Educative), en lien avec l'ALSH et les collèges du secteur;
- Augmentation de la capacité des accueils de loisirs extrascolaires (34 places en plus sur les petites vacances, 40 places supplémentaires sur les camps d'été, et 40 places en plus sur les accueils de loisirs en juillet) ;
- Extension de la période d'ouverture sur l'été (15 jours en août 2022 et 3 jours fin août 2022), une période d'ouverture en août aussi sur le dispositif Eté Actif, jusque-là ouvert uniquement en juillet ;
- Conservation du maillage du territoire sur le temps du mercredi, avec 3 lieux d'accueils et transport organisé sur 6 communes ;
- Mise en place de camps avec nuitées et augmentation du nombre de places accessibles ;
- Simplification des inscriptions familles, en créant une plateforme famille intranet ;
- Construction d'un projet de mobilité Européenne avec les jeunes du territoire ;
- Participation à l'expérimentation autour de l'accompagnement des Jeunes avec le CIJ (Centre Information Jeunesse) et GrandAngoulême.

20 salariés en CDI sont dédiés par Effervescentre à la mise en œuvre des accueils des 3-17 ans.

A noter que, en tant que signataire du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la caisse d'allocations familiales (CAF), GrandAngoulême perçoit des financements de la CAF pour cet accueil en ALSH de mineurs de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires (64 595 € pour 2022, inclus dans le contrat engagement jeune global de GrandAngoulême).

Au vu du Comité de pilotage annuel réalisé entre Effervescentre, les élus du territoire, les partenaires institutionnels et GrandAngoulême, les projets d'accueils portés par Effervescentre trouvent un écho favorable auprès des usagers et la fréquentation de l'ALSH est en hausse.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par ce versement, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER à Effervescentre une subvention de 368 000 €, identique au montant accordé en 2020 et 2021, pour le financement des actions indiquées dans la convention d'objectifs 2019-2022 entre Effervescentre et GrandAngoulême pour l'accueil en ALSH de mineurs de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires.;

D'APPROUVER la convention financière correspondante entre Effervescentre et GrandAngoulême pour l'année 2022, qui permettra le versement de la subvention, en précisant les modalités ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette action ;

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 01 juin 2022	<u>Affiché le :</u> 02 juin 2022

PROJET DE CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Entre

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°XXXXXX du conseil communautaire du 19 mai 2022.

Et

L'association Effervescentre, centre socio-culturel et sportif, dont le siège est situé 3, route du sergent Sourbé, 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE

Ci-après dénommée « Effervescentre » et représenté par sa Présidente, Madame Valérie BOUTET.

Vu la Convention d'Objectifs 2019-2022, signée en 2019 entre Effervescentre et GrandAngoulême et engageant GrandAngoulême à contribuer financièrement aux missions confiées à Effervescentre dans le domaine de l'Enfance Jeunesse, en versant une subvention annuelle;

Objet de la convention

Précision du montant et des modalités de versement de la subvention versée à Effervescentre en 2022, pour l'exercice des missions qui lui sont confiées dans le domaine de l'Enfance Jeunesse.

Montant de la subvention et modalités de versement

Conformément à la délibération de GrandAngoulême du 19 mai 2022, GrandAngoulême attribue une subvention annuelle à Effervescentre d'un montant de 368 000 €, versée en deux fois :

- un premier versement de 184 000 € à la signature de la présente convention financière
- un deuxième versement de 184 000 € en septembre 2021

sur le compte bancaire suivant: Crédit Agricole – IBAN FR76 12406001040016483830615.

Durée de la convention

Cette convention est conclue pour un an.

Motifs de reversement ou clause de non-exécution

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques.

Fait à Angoulême, le 23 mai 2022

Pour GrandAngoulême
Par délégation, pour le Président,
La conseillère déléguée,
Membre du Bureau

Pour Effervescentre
La Présidente,

Hélène GINGAST

Valérie BOUTET